

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
(Landes)



Siege social : 1581, route de Cazordite — 40300 Cagnotte

Carcassonne le 27 mars 2013

Monsieur GOYER Patrick
Commissaire enquêteur
Taxis de GAILLÈRES
40090 GAILLÈRES.

OBJET : Enquête publique conjointe portant sur les projets de révision simplifiée et de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Contrairement au Commissaire enquêteur,

Notre association porte à votre connaissance les observations suivantes :

La révision simplifiée concernant la création d'une zone AUE destinée à la création d'un parc d'activités économiques communautaires sur une cinquantaine d'hectares en relation avec l'échangeur autoroutier du Caloy fait l'objet de respect des règles environnementales dans le cadre du développement durable, aux conséquences non négligeables.

LES RÈGLES

1 → La crédibilité et la faisabilité de l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable reposent sur l'application du principe universel hiérarchique de la nature [le sol (contenant), l'eau (le contenu), la flore, la faune et enfin l'homme et son projet]. Ce principe est la transposition de la Genèse (7 premiers jours / sauvegarde de la création)

2 → La faisabilité de l'urbanisation de l'espace naturel soit 50 ha. dans le cas présent est conditionnée par le respect de la protection des ressources en eau.